



Statut de vacataire à l'université et contrat de travail

Par **Rinoa**, le **01/02/2011** à **13:19**

Bonjour Madame, Monsieur,

Je suis étudiante en Doctorat et enseignante vacataire dans la même université.

J'ai été engagée comme enseignante vacataire, c'est-à-dire que j'ai rempli un dossier pour devenir chargée de cours.

Lorsque je demande à mon UFR un contrat ou une "lettre d'engagement d'un vacataire" avec période et horaires, on me répond que ce n'est pas possible, que personne n'obtient un contrat ici. Tout ce que je peux avoir, c'est une attestation :

"Je, soussignée Mme XXX, directrice de l'UFR xxx, certifie que Mlle XXX enseigne en tant que Chargée de Cours raison de X h/semaine"

Je voudrais savoir si j'ai le droit d'exiger de la DRH un contrat de vacataire puisque j'ai rempli un dossier en bonne et due forme ?

Je voudrais également savoir si cette simple attestation qu'on me propose aurait une quelconque valeur, même accompagnée de fiches de paie, pour la Préfecture par exemple ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **01/02/2011** à **20:48**

Bonjour,

Je vous conseillerais déjà d'accepter l'attestation et ensuite de vous rapprocher d'une organisation syndicale de la branche d'activité...

Par **Rinoa**, le **28/02/2011** à **12:31**

Je vous remercie pour votre réponse, c'est ce que je vais faire.